UDELM

Université D'Eté Lions de la Musique

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 – N° W13300386

REGLEMENT
MASTERCLASS 2026 – 2027
ACCUEIL : HÔTEL LES ECRINS
Lieu de Vie et de Travail

Bonjour à Tous

Nous vous souhaitons un bon séjour aux Orres dans le cadre des MASTERCLASS organisées par l'UDELM et à cette fin voici quelques informations pour qu'il se déroule au mieux

1 – HEBERGEMENT HÔTEL Les ECRINS (voir le règlement intérieur de l'Hôtel)

A - Chambres attribuées : Aux Stagiaires – Maitres – Encadrement
Repas buffet pris en commun dans la salle du restaurant
Horaires : Petit- déjeuner de 7h à 9h
Déjeuner à partir de 12h
Diner de 19h à 21h
- Les stagiaires en concert à 18h prennent leurs repas en rentrant vers 20h
- Les stagiaires en concert à 21h prennent leurs repas avant 19h

PS : Chambre partagée : La clé de votre chambre est à prendre et à reposer lorsque vous en sortez, dans la corbeille située à l'accueil afin que vos partenaires de chambre puissent la récupérer

B - Chambres attribuées pour les Salles de Cours et d'Entrainement
Les N° des chambres – leur affectation par instrument seront affichées dans le Hall
Vos Plages d'accès personnalisées vous seront communiquées par vos Maîtres

PS : **PRIÈRE** de prendre les clés et de les ramener à la réception après votre travail
IMPERATIF Fermer les fenêtres avant de quitter les pièces utilisées pour les PIANOS

2 – COURS Tableau affiché dans le Hall
Sous la responsabilité des Maîtres selon des Plages Horaires établies par le Directeur Artistique à partir de 9h

3 – CONCERTS ET AUBADES

A - La préparation et le contenu des programmes sont placés sous la responsabilité du Directeur Artistique en lien avec la Directrice du stage et les Maîtres

B – Déplacements AR en CAR sur les lieux des Concerts (Voir Programme en Annexe)
- 1er départ à 17h pour le 1er Concert
- 2ème départ à 20h pour le 2ème Concert

PS : Un car emmènera TOUS les stagiaires : au Concert d'Ouverture le Dimanche 26 Juillet 2026
au Concerts des Maîtres le vendredi 31 juillet 2026
qui auront lieu à la Cathédrale Notre Dame de Réal à Embrun à 21h

UDELM

Université D'Eté Lions de la Musique

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901 – N° W13300386

4 – TEMPS LIBRE : Internes et Externes MINEURS

2 BAFAS : une Fille et un Garçon

- Sont affectés, sous la responsabilité du Président de l'UDELM, à l'encadrement et à la sécurité des mineurs durant la gestion de leur temps libre et les déplacements liés aux concerts

- Sont en charges des animations proposées en fonction des besoins des Stagiaires à
 - l'intérieur de l'Hôtel : jeux de société, jeux de groupes…..
 - l'extérieur de l'hôtel : Piscine, tennis de table, pétanque, balade…

PS : Veiller au respect des horaires de sommeil

Au bon comportement des stagiaires

5 – TEMPS LIBRE : Internes MAJEURS

Respecter les règles de vie commune : Horaires des Repas - Horaires des Cours

Respecter les règles civiques de la Station « Les Orres 1650 »

6 – DROIT A L'IMAGE :

Respect de la demande **selon l'**Attestation et la décharge parentale signée lors de l'inscription

°°°°°°°°°°°°

Merci à tous de respecter les principes de vie partagée

Nous sommes tous concernés…

D'une manière générale, votre/notre comportement exemplaire à l'intérieur comme à l'extérieur doit être conforme à l'image positive de votre/notre Université

- *Par contre en cas d'incivilités graves, sachez que la Direction serait dans l'obligation de prendre une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.*

Bienvenue à l'UDELM …et bon Stage… !!!

Nathalie LANOË	Daniel BOYER	Claude LANTENOIS
Directrice de Stage	*Président UDELM*	*Directeur Artistique*

Fait aux Orres le…….. Signature : :……